APPEL À CANDIDATURES 2020
Nouveau règlement
Gestion patrimoniale des étangs





Présentation du projet

Le département de la Mayenne est un territoire composé de plus 8000 plans d'eau. Les étangs mayennais peuvent accueillir une **faune et une flore rare**. La **gestion** qui est conduite est **déterminante** pour l'**envasement**, l'**embroussaillement** et la **richesse biologique** des étangs.

Le CPIE Mayenne – Bas-Maine développe un projet de **gestion patrimoniale des étangs**. L'objectif est d'**accompagner les propriétaires** à une **gestion de l'étang favorable** à l'accueil de la faune et la flore.

Dans le cadre du projet, nous proposons aux propriétaires d'étangs :

- Un **diagnostic de la faune et la flore** de l'étang.

- La rédaction d'un **document de gestion** pour répondre aux usages du propriétaire (production piscicole, loisir, pêche, chasse) tout en favorisant le biodiversité.

- Le **financement de travaux** en faveur de la biodiversité en fonction des caractéristiques de l'étang :

  - Ouverture de milieu : coupe de ligneux envahissants (saules…),
  - Remodelage des berges,
  - Plantation d'arbres en berge (aulnes…),
  - Restauration de zone humide.



Les travaux auront lieux sur la période 2020-2021.

Qui peut participer au projet ?

Peuvent participer au projet **toutes personnes propriétaires d'un étang** d'une taille **supérieure à 1 hectare.**

Les étangs qui bénéficieront du soutien financier devront être **régularisés ou en cours de régularisation** auprès de la Direction Départementale des Territoires de la Mayenne.

Déroulement du projet

Après réception des candidatures, un premier entretien téléphonique permettra d'échanger sur l'adéquation de la candidature avec le projet. Un technicien du CPIE effectuera ensuite une première visite du site pour définir les actions à conduire. Un comité de sélection se réunira pour retenir les projets les plus pertinents.

Pour les projets retenus, un diagnostic de l'étang et des inventaires de la faune et la flore seront effectués sur la période d'avril à août 2020. Un document sur la gestion durable de l'étang sera ensuite rédigé. Un accompagnement sera proposé pour définir les travaux à conduire, aider à la sélection des entreprises intervenantes et suivre le chantier. Les travaux se dérouleront en 2020 et/ou 2021 aux périodes les plus adaptées pour éviter les dérangements sur la faune et la flore et respecter la réglementation.

Les travaux seront financés à hauteur de 50 % du coût du projet.

Une convention de 10 ans sera signée avec le propriétaire spécifiant un engagement de gestion de l'étang favorable à la biodiversité.

Candidature

Pour bénéficier du projet, remplissez le dossier de candidature **avant le 02 mars 2020.**

Comment récupérer le dossier de candidature ?

- sur notre site internet : www.cpie-mayenne.org, ou en répondant en ligne à ce lien
- dans nos locaux à Mayenne – 12 rue Guimond des Riveries

La sélection des dossiers se fera selon la pérennité du projet et sa localisation (présence historique d'espèces prioritaires, motivations du propriétaire...).

Pour des informations complémentaires, n'hésitez pas à contacter le chargé du projet, Rémi Bouteloup du CPIE Mayenne – Bas-Maine au 02 43 03 79 62.

MAYENNE - BAS-MAINE

Association ID Environnement
labellisée CPIE Mayenne - Bas-Maine
12 rue Guimond des Riveries – 53100 Mayenne
☎ : 02 43 03 79 62 : contact@cpie-mayenne.org

Projet soutenu financièrement par :

agence de l'eau Loire-Bretagne